

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**  
En exercice 13  
Présents 13  
Votants 13

**Date de la convocation :**  
10 janvier 2023

**Date d'affichage**  
10 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°03/2023 : **DETR 2023 / EQUIPEMENT NUMERIQUE TACTILE EXTERIEUR**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-31 du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d'achat d'un panneau numérique tactile extérieur pour répondre à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

Le coût prévisionnel s'élève à **12 522.00 € HT** soit **15 026.40 € TTC** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

**PLAN DE FINANCEMENT 2023 EQUIPEMENTS SPORTIFS**

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT
Ecran tactile extérieur 32" Smart	12 522.00 €	Subvention 35% Plancher : 10 000 €	4 382.70 €
		Autofinancement	8 139.30 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 522.00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 522.00 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis *	02/05/2023
Date prévisionnelle de démarrage des travaux *	02/06/2023
Date prévisionnelle de fin de l'opération *	02/10/2023
Date prévisionnelle de fin des paiements	31/12/2023

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Formulaire type de demande de subvention comprenant :

- 1.1. La notice de présentation détaillée du projet
- 1.2. Le plan de financement prévisionnel détaillé de l'opération (dépenses et recettes)
- 1.3. L'échéancier de réalisation de l'opération
- 1.4. Une attestation de non-commencement d'exécution de l'opération

2. Délibération(s)

- 2.1. Adoptant l'opération
- 2.2. Arrêtant les modalités de financement
- 2.3. Et sollicitant un financement DETR

3. Justificatifs des dépenses prévisionnelles HT mentionnés dans le formulaire de demande :

-Devis descriptifs estimatif détaillé de l'acquisition (non signé)

4. Fournir systématiquement : Estimation des recettes prévisionnelles générées par le projet d'investissement

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :**

- **ADOpte** le projet d'achat d'un panneau numérique tactile extérieur,
- **ARRETE** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN  
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire, Denis CHOPIN

